PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE DU 12 OCTOBRE 2022

Séance ordinaire du Conseil tenue le mercredi 12 octobre 2022 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme Micheline Grenier
mairesse de Saint-Frédéric

M. Jeannot Roy
maire de Saint-Joseph-des-Érables

M. Sylvain Coutier
maire de Saint-Jules

M. Jean-Roch Veilleux
maire de Saint-Alfred

M. Mario Groleau
maire de Tring-Jonction

M. René Leduc
maire de Saint-Séverin

M. Patrice Mathieu
maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne

M. Patrick Mathieu
maire suppléant de Beauceville

Étaient également présents à cette session:

M. Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier, agissait à titre de secrétaire d'assemblée
Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe

Était absent :

M. Serge Vachon, maire de Saint-Joseph-de-Beauce

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

7410-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrice Mathieu et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Beauce-Centre**
   3.1. Séance ordinaire du 14 septembre 2022
4. **Aménagement du territoire**
   4.1. Conformité Saint-Odilon 402-22 (construction)
5. **Administration et finances**
   5.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés
   5.2. Liste des comptes à payer
   5.3. Politique de télétravail
   5.4. Rapport RH
   5.5. Représentant TREMCA
   5.6. Contribution financière Club Lions
   5.7. Édifice Promutuel
   5.8. Loi 64 – accès à l'information - formation d'un comité
   5.9. Formation Incendie 2023
   5.10. Piste cyclable traverse Sud
   5.11. Embauche d'une technicienne en administration
6. **Environnement**
   6.1. Comité consultatif en environnement
   6.2. Répartition Contrat de Collecte des matières résiduelles
   6.3. Tarification des fosses septiques 2023-2024-2025
7. **Développement économique et social**
   7.1. Balado/Anekdote
8. **Affaires nouvelles**
   8.1. Transport interrégional
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

Initiales du préfet JVB
Initiales du DG

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

7411-22

3.1. Séance ordinaire du Conseil du 14 septembre 2022

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre adopte le procès-verbal du 14 septembre 2022.

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7412-22

4.1. Conformité Saint-Odilon 402-22 (construction)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, lors de sa séance tenue le 12 septembre 2022, a adopté le règlement 402-2022 modifiant le Règlement de construction 396-2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc, et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 402-2022 et de demander au greffier-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne un certificat de conformité à cet égard.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

7413-22

5.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 septembre 2022 au 12 octobre 2022 et totalisant un montant de 311 929.82 $;

- Paiements internet : L2200059 à L2200067
- Paiements directs (ACP) : P2200413 à P2200419

Totalisant un montant de 235 402.83 $

Sommaire de paie

Totalisant un montant de 76 526.99 $

Les paiements des factures approuvées au conseil des maires du 14 septembre 2022 ont été faits avec les numéros ci-dessous :

- Chèques numéros : C2200064 à C2200073
- Paiements directs (ACP) : P2200346 à P2200412

Initiales du préfet

Initiales du DG

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 15 septembre 2022 au 12 octobre 2022, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant 311 929.82 $, fasse partie intégrante de la présente résolution.

7414-22 **5.2. Liste des comptes à payer**

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 1 234 204.80 $ en date du 12 octobre 2022.

Il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 1 234 204.80 $.

7415-22 **5.3. Politique de télétravail**

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable que la MRC encadre le télétravail pour l'avenir de façon plus formelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre adopte la politique de télétravail tel que présentée.

7416-22 **5.4. Rapport RH**

Il est proposé par Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'entériner le rapport du directeur général concernant l'employé #94.

7417-22 **5.5. Représentant TREMCA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose de deux sièges à la TREMCA;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2022, les représentants de la MRC étaient le préfet et le maire de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, le maire de Beauceville a été présent à moins de 50% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre désigne Patrick Mathieu, maire suppléant de Beauceville, en tant que deuxième représentant de la MRC.

7418-22 **5.6. Contribution financière Club Lions**

CONSIDÉRANT QUE l'implication des bénévoles du Club Lions de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin à la distribution des composteurs sur le territoire de la MRC Beauce-Centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre verse une contribution financière d'un montant de 2250 $ au Club Lions de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin en guise de remerciement.

Initiales du préfet

Initiales du DG

Monsieur René Leduc quitte la séance à 19 h 14.

7419-22

5.7. Édifice Promutuel

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC Beauce-Centre et la Ville de Beauceville à acquérir l'immeuble de la Promutuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre mandate Jacques Bussières, directeur général à négocier l'acquisition de l'immeuble de la Promutuel situé à Beauceville selon les paramètres établis ; offre finale d'achat devant être approuvé par le Conseil.

7420-22

5.8. Loi 64 – accès à l'information – formation d'un comité (nomination des membres)

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité:

Le directeur général et responsable de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, la directrice générale adjointe, la technicienne en administration ainsi que l'adjointe de direction.

Comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (Mandat)

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que le comité d'accès à l'information doit soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, et qu'il exerce aussi les fonctions qui lui sont confiées par la présente loi;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit, quant aux nouvelles dispositions de la Loi, définir son mandat, son rôle et ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été présenté au conseil des maires le 12 octobre 2022 et accepté tel que rédigé;

Initiales du préfet

Initiales du DG

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve le mandat, son rôle et ses responsabilités du comité de l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels lequel fait partie intégrante à la présente résolution.

7421-22

5.9. Formation Incendie 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque année en octobre, les MRC doivent transmettre au MSP les besoins projetés de formation incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre entérine les recommandations des besoins exprimés pour les 5 services de sécurité incendie pour transmission au MSP.

7422-22

5.10. Piste cyclable – traverse Sud

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de WSP concernant la mise à jour des plans de 2019 pour une traverse de cyclistes sur la route 173 au Sud de Beauceville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre accorde un contrat à WSP pour actualiser les plans d'une traverse de surface pour le secteur des Rapides au montant de 12 000$ +tx.

7423-22

5.11. Embauche d'une technicienne en administration

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une aide financière de 250 000 $ pour l'embauche d'une technicienne en administration dans le cadre du programme Coopération intermunicipale en collaboration avec la municipalité e Saint-Odilon-de-Cranbourne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve l'embauche d'Annick Vachon au poste de technicienne en administration, classe 2, échelon 4. Madame Vachon entrera en fonction le 31 octobre prochain.

Monsieur René Leduc rejoint la séance à 19 h 20.

6. ENVIRONNEMENT

7424-22

6.1. Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a comme priorité les dossiers environnementaux et que le contexte actuel avec les changements climatiques demandera de nombreuses réflexions;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité consultatif en environnement consistera à donner des avis et faire des recommandations sur toutes demandes qui sont soumises par le Conseil des maires en matière d'environnement;

Initiales du préfet

Initiales du DG

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre autorise la création du CCE et nomme les élus suivants Jonathan V. Bolduc, Jean-Roch Veilleux, Jeannot Roy à siéger sur ce comité.

7425-22

6.2. Répartition Contrat de Collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du Code municipal du Québec (RLRQ, c C-27.1); la MRC s'est entendue avec Service sanitaire Denis Fortier inc., le seul soumissionnaire à l'appel d'offres public MRC-RC 22-03/1582982 à conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois modifier les autres obligations du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre :

approuve le bordereau selon l'entente conclue le 27 mai 2022 concernant la diminution du nombre de collecte et de conteneurs lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

crée un fond réservé d'un montant fixe de 36 500,04$ annuellement pour la durée du contrat et devant servir à couvrir toute dépense relié à la fermeture du LET de Frampton;

répart le solde du fonds entre les municipalités, une fois l'objet du fonds terminé, au prorata en fonction du nombre d'unités multiplié par le nombre de collectes annuelles par municipalité chaque année, consigné dans un tableau et transmis annuellement aux municipalités.

7426-22

6.3. Tarification des fosses septiques 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, la MRC procède à la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble du territoire , et elle a aussi la compétence pour vidanger les fosses;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est sous entente pour l'utilisation des bassins d'épuration de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce comme traitement jusqu'au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Joseph-de-Beauce gère les contrats des transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Joseph-de-Beauce a publié un appel d'offres avec des options de 3 ans et 4 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre informe la ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'elle privilégie l'option du plus bas soumissionnaire conforme pour 4 ans.

Initiales du greffier

Initiales du DG

7. DÉVELLOPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7427-22 **7.1.Balado/Anekdote**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement actuelle termine en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les autres applications dans le même style que BaladoDécouverte sont encore embryonnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

qu'on poursuivre l'entente avec BaladoDécouverte jusqu'à la fin de l'entente de développement culturel actuelle, d'une durée d'un an pour la somme de 3 250$ + taxes.

8.AFFAIRES NOUVELLES

7428-22 **8.1. Transport interrégional**

CONSIDÉRANT que le transporteur n'a jamais respecté ses engagements et qu'il n'a jamais transmis ses états financiers audités conformes tel qu'exigé ;

que le député de Beauce-Sud s'est engagé à régler le dossier au niveau provincial durant la dernière campagne électorale ;

que le gouvernement provincial subventionne largement le transport régional aérien ;

qu'il n'en couterait que 40 000$/an au trésor public québécois pour régler le transport régional en Beauce ;

La pétition actuellement en cours pour maintenir le service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Centre appui le maintien du service et exige que le gouvernement provincial accorde 100% des sommes requises pour assurer le viabilité du service de transport régional entre Québec et St-Georges comme il l'a fait pour plusieurs régions pour la desserte aérienne.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

7429-22 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 30.

JONATHAN V. BOLDUC
Préfet

JACQUES BUSSIÈRES
Directeur général et greffier-trésorier

Initiales du préfet
Initiales du DG